

REPRISE DE LA MINE D'OR DE YATELA-SA PAR LE MALI

La Coalition demande des clarifications

La Coalition malienne Publiez Ce Que Vous Payez en partenariat avec la Coalition de la So-

ciété Mondiale Publiez Ce Que Vous Payez (PYWP) a initié une rencontre de mobilisation de la société civile autour de la publication du contrat de cession de la Mine d'or de Yatela-SA. La cérémonie a eu lieu le jeudi 03 juin 2021 à la Maison de Partenariat Angers-Bamako et placée sous la présidence de M. Abdoul Wahab Diakité, Président de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez-Mali. A cette rencontre, on notait la Présence de M. Nouhoum Diakité, Coordinateur de PCQVP, M. Abdramane Bouaré, représentant du Haut conseil des collectivités et plusieurs organisations de la société civile. D'entrée de jeu, le président Diakité a fait savoir, qu'en partenariat avec les organisations de la société civile, la coalition mettra tout en œuvre pour exiger à l'Etat malien de publier le contrat de cession de la mine de Yatela-SA. M. Abdramane Bouaré a salué l'engagement de la Coalition à défendre l'intérêt général des Maliens.



ciété Mondiale Publiez Ce Que Vous Payez (PYWP) a initié une rencontre de mobilisation de la société civile autour de la publication du contrat de cession de la Mine d'or de Yatela-SA. La cérémonie a eu lieu le jeudi 03 juin 2021 à la Maison de Partenariat Angers-Bamako et placée sous la présidence de M. Abdoul Wahab Diakité, Président de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez-Mali. A cette rencontre, on notait la Présence de M. Nouhoum Diakité, Coordinateur de PCQVP, M. Abdramane Bouaré, représentant du Haut conseil des collectivités et plusieurs organisations de la société civile. D'entrée de jeu, le président Diakité a fait savoir, qu'en partenariat avec les organisations de la société civile, la coalition mettra tout en œuvre pour exiger à l'Etat malien de publier le contrat de cession de la mine de Yatela-SA. M. Abdramane Bouaré a salué l'engagement de la Coalition à défendre l'intérêt général des Maliens.

Il faut rappeler que le premier lingot d'or a été produit en 2001 avec une capacité de 500t/h et 85% de taux de récupération. La fin de l'exploitation était prévue pour 2013. Les activités minières ont été suspendues en septembre 2013 et le traitement du minerai extrait s'est poursuivi pendant la réduction progressive des activités

de l'exploitation. Cette réduction a continué jusqu'à la fin de 2014 et son capital était réparti entre l'Etat et ses partenaires comme suit : 20%

mine alors que les réserves ne sont pas totalement épuisées". L'Etat a justifié sa présence dans cette mine rien que pour sauvegarder les emplois. Ce rachat des actions à 100% par l'Etat malien a suscité beaucoup d'interrogation de la part de la Coalition Malienne Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP). Elle a pour but de promouvoir au niveau national, une unité d'action en faveur de la bonne gouvernance et de l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens du pays en rapport avec l'exploitation des ressources en général et en particulier des ressources extractives. A la fin de la rencontre, la Coalition PCQVP a adressé quatre questions majeures au Gouvernement malien à savoir : quels sont les documents qui ont motivé l'engagement de l'Etat à reprendre Yatela-SA ? Quel est le niveau d'implication des autres institutions notamment l'Assemblée nationale, le Haut Conseil des Collectivités et le Conseil Economique Social et Culturel ? Quelles sont les garanties du bon fonctionnement et les perspectives de la nouvelle société minière de Yatela ? La publication du document de cession de la mine de Yatela SA.

Aussi, la Coalition PCQVP compte mener plusieurs autres actions afin d'obtenir des éclaircissements sur le contrat de cession de la mine d'or de Yatela-Sa.

L'une des raisons de cette cession est que " la société SADEX avait décidé de se retirer pour des raisons techniques et de fermer la

mine alors que les réserves ne sont pas totalement épuisées". L'Etat a justifié sa présence dans cette mine rien que pour sauve-

garder les emplois. Ce rachat des actions à 100% par l'Etat malien a suscité beaucoup d'interrogation de la part de la Coalition Malienne Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP).

Elle a pour but de promouvoir au niveau national, une unité d'action en faveur de la bonne gouvernance et de l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens du pays en rapport avec l'exploitation des ressources en général et en particulier des ressources extractives. A la fin de la rencontre, la Coalition PCQVP a adressé quatre questions majeures au Gouvernement malien à savoir : quels sont les documents qui ont motivé l'engagement de l'Etat à reprendre Yatela-SA ? Quel est le niveau d'implication des autres institutions notamment l'Assemblée nationale, le Haut Conseil des Collectivités et le Conseil Economique Social et Culturel ? Quelles sont les garanties du bon fonctionnement et les perspectives de la nouvelle société minière de Yatela ? La publication du document de cession de la mine de Yatela SA.

Aussi, la Coalition PCQVP compte mener plusieurs autres actions afin d'obtenir des éclaircissements sur le contrat de cession de la mine d'or de Yatela-Sa.

Y. MARIKO

Belle leçon marocaine infligée contre le terropolisarien Brahim Ghali

Le criminel Brahim Ghali a été entendu par visio-conférence, le 1er juin 2021, par le Juge d'Instruction de la plus haute juridiction pénale espagnole, Santiago Pedraz et ce, après l'échec d'une stratégie d'évitement adoptée par les terropolisariens et ses soutiens à Alger et Madrid.

Le terropolisarien Brahim Ghali a été représenté par l'Avocat Manuel Ollé, spécialiste du Droit Pénal International et rémunéré dans cette affaire sur le dos du contribuable algérien, étant donné que ce sont les Généraux algériens qui vont payer la note très salée.

A remarquer que cet Avocat est connu pour ses actions dirigées contre le Maroc dont notamment celle menée, en juin 2010, au nom de l'Association pour les Droits de l'Homme en Espagne, au cours de laquelle il avait déposé un recours administratif contre une résolution du Secrétaire d'Etat au Commerce pour arrêter la vente d'armes au Maroc.

A noter également que le 25 mai 2021, ce même Avocat qu'est Manuel Ollé a publié un article dans "eDiario.es" dans lequel il affirme que les accusations portées contre Brahim Ghali sont une campagne qui "dégage un arme strictement politique, est écrite de l'autre côté du détroit et répond à une "tactique bien connue des Tribunaux : lorsque vous n'avez pas raison dans votre demande, établissez des faits choquants avec l'apparence de la vraisemblance pour que l'accusation soit admise pour être traitée. Et c'est ce qui s'est passé".

Aussi, le 1er juin 2021, le terropolisarien Brahim Ghali a comparu devant la Justice espagnole en visio-conférence au cours de laquelle il a honteusement refusé de répondre aux accusations à son encontre, tout en niant les faits qui lui sont reprochés, à savoir crimes de génocide, torture, enlèvements, meurtres et viols. Au cours de cette audience, le dénommé Brahim Ghali a eu à répondre de deux lourdes charges à savoir la première portée par Fadel Breika, citoyen espagnol d'origine sahraoui marocaine, qui poursuit Ghali et d'autres membres du polisario pour des faits de torture subis dans les camps du polisario de Tindouf en Algérie en 2019. Fadel Breika accuse

aussi Brahim Ghali & Co de détention illégale et d'atteintes graves aux Droits de l'Homme.

Quant à la seconde, elle émane de l'Association Sahraoui pour la Défense des Droits de l'Homme (ASADEH) qui accuse Brahim Ghali de génocide, de meurtre, de terrorisme, de torture, de viols et de disparitions avec comme marqueur l'assassinat de près de 300 ressortissants espagnols, dont des pêcheurs, aux larges des îles Canaries.

A l'issue de cette audience, le Juge a décidé que l'accusé se devait de rester en Espagne jusqu'à l'issue du procès, contrairement donc à la déclaration de son Avocat, Manuel Ollé, selon laquelle, il n'a ordonné aucune mesure contraignante. Mieux, l'avion gouvernemental algérien parti le 1er juin 2021 pour rapatrier le criminel Brahim Ghali est bien rentré bredouille à Alger.

Cette comparution de Brahim Ghali a été vécue comme une humiliation par la direction polisarienne et par sa tutrice algérienne qui ont tout fait pour lui éviter de comparaître devant la justice comme un criminel.

Mieux, cette comparution constitue une défaite pour l'actuel Gouvernement espagnol, dirigé par Pedro Sanchez, puisqu'il a apporté des garanties au pouvoir algérien qu'une fois guéri, Brahim Ghali quitterait l'Espagne pour retourner en Algérie, mais ne doutait pas du degré d'incompétence des services de renseignements algériens qui n'ont pas su garder secrète l'opération. Résultat, l'Espagne se retrouve empêtrée dans une grave crise avec le Maroc, alors que l'enjeu n'en valait pas la chandelle.

Au fait, quelle insoutenable soumission faite par le Ministre algérien des Affaires Etrangères, sieur Sabri Boukadoum, à son homologue espagnole, Madame Arancha Gonzalez, qui, lors d'une conférence commune de presse tenue à Madrid, a déclaré " Je n'ai rien à dire de plus. En réalité, nos points de vue sont tellement rapprochés que la Ministre Arancha peut parler non seulement en mon nom, mais au nom de l'Algérie.". Une confession du Ministre algérien révélée par le journaliste algérien Hichem Aboud le 29 mai 2021 et visible sur vidéo.

Il est clair comme l'eau de roche que, dans l'illegalité la plus absolue et

dans des circonstances dignes d'un mauvais polar, les autorités espagnoles viennent de se rendre complices d'une junte militaire algérienne habituée aux pratiques mafieuses pour arriver à ses fins, le tout, au mépris de l'Etat de Droit et des Droits de l'Homme dont se réclame la démocratie européenne dont l'Espagne en est sois-disant membre.

Que l'Union Européenne, et donc l'Espagne, sache une fois pour toute que le Royaume du Maroc n'est point son garde-frontière et encore moins son gendarme atitré ! A elle de faire son travail ! Un point c'est tout !

Enfin, il serait opportun de souligner que, dans une déclaration faite le 31 mai 2021 par le Chef de la diplomatie marocaine, cette affaire a révélé les connivences du régime algérien avec les adversaires hispaniques du Royaume du Maroc pour porter atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc et ce, alors qu'il n'a aucun problème avec le peuple espagnol, ses citoyens, ses opérateurs économiques, ses acteurs culturels et ses touristes, qui sont accueillis chaleureusement en amis et en voisins au Maroc.

Le Maroc restera attaché à ses liens d'amitié naturelle et authentique envers le peuple espagnol. Nul ne pourra y tenter, que cela soit dit !

Quel beau soufflet retentissant, entendu à Bruxelles et à Strasbourg, respectivement lieux des sièges de l'Union Européenne et du Parlement Européen, infligé au Président du Gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, par le Ministre marocain des Affaires Etrangères le 31 mai 2021 !

Au fait, le Gouvernement socialiste espagnol ne fait qu'exprimer toute sa gratitude au mouchard et cafeur en titre sous le service régime franquiste, et très certainement aujourd'hui encore, qu'est ce Brahim Ghali !

On relèvera qu'un imposant sit-in s'est tenu ce 1er juin 2021 devant l'Audience Nationale à Madrid rappelant les crimes graves commis par le terropolisarien Brahim Ghali et réclamant que justice leur soit rendue. Les victimes elles-mêmes étaient présentes.